

Première erreur de la justice

Nouvelle lauréate du concours de nouvelles jeunesse de Quais du Polar 2024
En partenariat avec le Tribunal Judiciaire de Lyon

Le 19 juillet 2015, la violoniste Kaori se retrouve dans son procès pour avoir commis un meurtre. Le juge prit la parole et dit les accusations :

« Elle est accusée d'avoir assassiné son chef d'orchestre dans les coulisses après le concert. On aurait trouvé sur le lieu du crime une lame pleine de sang attaché à un archet. »

Kaori qui selon elle n'avait rien fait, ne comprenait absolument pas pourquoi on l'avait accusée d'avoir commis un meurtre. Elle entendait le procureur dire qu'elle aurait été complice avec le régisseur pour faire tomber une lumière sur le chef d'orchestre. Elle aurait aussi essayé d'empoisonner son eau. Son avocat qui était violoniste avec elle essayait de la défendre en disant :

« Il y avait plein d'autres violonistes dans l'orchestre dont l'un avait eu récemment un conflit avec le chef. Pourquoi avoir accusé cette violoniste ? »

Malgré la défense qu'il avait prise pour Kaori, elle n'était pas convaincante. On avait l'impression qu'il essayait plus de l'accuser que de la défendre et quand il essayait de la défendre il donnait des réponses qui n'avaient aucun sens. Le juge dit aux jurés :

« S'il subsiste pour vous le moindre doute, vous devrez me rendre le verdict «non-coupable». Si en revanche, aucun doute raisonnable ne vous retient, alors vous devrez déclarer l'accusé «coupable», vous pouvez y aller. »

Les jurés sortaient du tribunal, pour se rendre dans la salle des délibérations. Les jurés commencèrent à s'installer et à parler du meurtre. Le juré n°7 prit la parole :

« Je pense que nous devrions en parler avant de prendre une décision et de l'envoyer en prison. »

Le juré n°2 répondit au juré n°7 :

« Je pense que je suis d'accord et en plus de cela on voyait de l'incompréhension sur son visage. »

Le juré n°1 s'adressa aux autres jurés :

« Alors si vous voulez qu'on en parle, commençons. »

Les jurés s'installèrent autour de la table. Le juré n°8 s'adressait au n°7 :

« Alors monsieur puisque vous voulez qu'on en parle, allez-y commencez ! Vous pensez qu'elle est coupable ou non-coupable ?

— Je n'en sais rien c'est pour cela que je demande à en parler mais nous pouvons commencer à reprendre les accusations et à les approfondir.

— Si vous voulez, mais cela ne servira à rien. »

Le juré n°4 prit la parole en s'adressant aux autres :

« Elle est accusée d'avoir assassiné son chef d'orchestre à plusieurs reprises. Elle aurait été complice avec le régisseur, pour faire tomber une lumière sur le chef. Elle aurait tenté d'empoisonner l'eau avec un poison mortel et pour finir elle l'aurait enfin tué avec une lame tranchante collée à son archet. Qu'avez-vous à dire ? »

Le juré n°7 prend la parole et s'adresse au n°4 :

« Peut-on s'il vous plaît ramener l'arme du crime en question ?

— Très bien mais, mais pourquoi faire cela ?

— Car j'aimerais vérifier quelque chose, s'il vous plaît.

— Comme vous voudrez. »

L'arme fut amenée sur la table et le juré n°7 étudia l'arme avant de prendre la parole.

« Ce n'est pas son arme. »

Le juré n°1 répondit à cette suggestion :

« Qu'est-ce que vous racontez ! Elle a assassiné son chef d'orchestre avec la lame qu'il y a sur l'archet.

— Oui, nous avons bien l'arme du crime mais ce n'est pas à elle.

— Je ne comprends rien !

— Ce n'est pourtant pas compliqué. C'est un archet de trois-quarts, mais le jour du spectacle elle a joué avec un archet entier.

— Et donc, elle aurait très bien pu changer d'archet.

— Monsieur, c'est pourtant évident, il n'y avait qu'une personne dans l'orchestre qui possédait un archet de cette taille.

— Alors comment expliquez vous qu'on a retrouvé les empreintes de l'accusée sur cet archet ? Et sachez que nous avons le rapport d'expertise. »

Le juré n°7 répondit à cela :

« Peut-être aurait-elle réglé la mèche de l'archet pour un violoniste. Si vous vous souvenez bien, sur la caméra on la voyait en train de faire cette action.

— Très bien. Vous avez raison sur ce point mais comment pouvez vous expliquer les autres accusations ? La bouteille d'eau, les lumières, comment allez vous trouver une excuse à cela ?!

— On l'a vue mettre un sachet contenant une poudre blanche dans l'eau et c'est bien elle qui a parlé avec le régisseur des lumières. Je ne vois pas quel est le rapport avec le violoniste dont vous me parlez. Je vous dis qu'on l'a vue !!! »

En entendant cela le n°12 répliqua :

« Mais souvenez-vous, on a vu sur la caméra de surveillance le violoniste n°3 regarder la caméra quelques minutes avant que la caméra ne se coupe. Vous ne trouvez pas ça étrange ?

— Mais là, nous faisons le procès de cette meurtrière et non pas de ce jeune violoniste ! Et vous ne faites que de vous baser sur une caméra.

— Répondez-moi !

— Pourquoi ? Vous pensez que c'est lui le coupable et non cette femme ?

— Eh bien pour tout vous dire je pense que oui.

— Vous vous basez uniquement sur ça. »

Le juré n°1 soupira. En entendant cela le juré n°11 qui se faisait tout petit depuis le début parla :

« Eh bien pour vous dire la vérité, depuis le début j'écoutais chaque suggestion de chaque personne et j'ai fait ma propre enquête. Je pense savoir qui est le véritable coupable en rassemblant toutes les informations mais avant cela j'aimerais si possible faire un vote par bulletin secret. »

Le juré n°8 qui était tout le temps d'accord avec le n°1 répondit :

« D'accord. »

Les jurés marquèrent chacun leur propre choix et donnèrent leur papier au n°6 :

« Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non-coupable. Non coupable. Non-coupable. Coupable. »

Le juré n°1 sous le choc répondit :

« Quoi ! Comment ne peut-il y avoir qu'un seul coupable ? Monsieur le juré n°8 n'étiez vous pas de mon avis ?

— C'est vrai mais j'ai changé mon avis. Je suis convaincu de leur raisonnement. Et honnêtement je pense que je ne suis pas le seul. »

Le juré regarda le n°3,5 et 9. On pouvait penser qu'ils avaient préféré écouter que de parler depuis le début. Désespéré le juré n°1 répondit :

« Je pense que je suis le seul à dire coupable. D'accord je me suis peut être trompé sur l'archet et plusieurs choses mais comment expliquez vous les autres accusations ? »

Le juré n°5 répondit :

« Si je peux me permettre, pour les lumières, la violoniste a demandé à régler la lumière car elles étaient sur le point de tomber. Le chef d'orchestre avait été témoin de cette scène. Et pour l'eau, si vous regardez bien sur la caméra on peut voir sur le sachet qu'elle a versé : aromatisé à la noix de coco. C'est pour cela que le contenu du sachet était blanc. Vous allez sûrement dire quel est le rapport avec le violoniste n°3 ? Eh bien si vous regardez l'heure sur la caméra, au moment où elles s'éteignent on peut voir le violoniste n°3 apparaître tout seul avant que la caméra ne se coupe et quand elles se rallument le violoniste n'est plus présent.

— Je veux voir cela. »

Les jurés reprirent le passage sur la caméra dont ils parlaient :

« Vous aviez raison.

— Cela veut dire que vous changez d'avis ?

— Oui.

— On peut enfin dire que le véritable coupable est le violoniste et qu'il s'agit d'une erreur d'enquête. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais l'avocat en question est ce violoniste.

— Allons donner notre verdict au juge. »

Les jurés se levèrent et retournèrent dans la salle de jugement. Le juré n°7 prit la parole et dit au juge :

« Nous déclarons l'accusée non-coupable. »

Les jurés expliquèrent leur raisonnement et le juge se tourna vers l'avocat :

« Est-ce vrai ? C'est vous qui avez commis le meurtre ?

— Comment pouvez-vous penser cela alors que je suis son avocat !

— Dites nous la vérité car nous avons toutes les preuves qui montrent que c'est vous le coupable. »

Il y eut un silence avant que l'avocat ne dise la vérité et demande à ne pas être tué.

« Tout ce que je peux vous dire, c'est que vous aurez une peine de 20 ans de prison. Je déclare officiellement l'accusé non-coupable. Le procès est terminé. Vous pouvez y aller. »

Le véritable coupable fut arrêté et envoyé en prison et la femme reprit sa vie d'avant. Pour la première fois, la justice avait fait une erreur qu'elle avait corrigée.

Mayssa Bounenni

4ème A, professeur référent Danü Danquigny
Collège Diderot, Aubervilliers